



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU mardi 1 février 2011

19 heures 00

MR/VC

N° 001128

Budget 2011 - Section
d'investissement -
Ouverture de crédits
en application de
l'article L.1612-1 du
C.G.C.T.

Affiché le :

VOTES CONTRE :

Jean-Louis de
Longeaux
Christian Panot
André Lecourt
Maggy Gregoire-Gallier
Patrick Espitalier
Corinne Paiocchi

Le **mardi 1 février 2011 à 19 heures 00** le Conseil Municipal s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la **SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**, sous la Présidence d'**Olivier CUREL**, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), Mme Marie RAMBAUD (Maire Adjoint), M. Pierre BOYER (2ème Adjoint), Mme Marie-Christine KADLER (3ème Adjoint), M. Jean-Marc DESSAUD (4ème Adjoint), Mme Véronique GACH (5ème Adjoint), M. Jean-François DORE (6ème Adjoint), Mme Hélène MARTINEZ (7ème Adjoint), M. Christophe CARMINATI (8ème Adjoint), M. Bruno BOUSCARLE (9ème Adjoint), Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale), M. José VINCENTELLI (Conseiller Municipal), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), M. Pierre ELY (Conseiller Municipal), Mme Leïla BECHICHE (Conseillère Municipale), M. Dominique MARIANI-VAUX (Conseiller Municipal), Mme Françoise RIPOLL (Conseillère Municipale), M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), Mme Aurore SALETTI (Conseillère Municipale), M. Jean-Pierre STOUVENEL (Conseiller Municipal), Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale), M. Yves JAOUEN (Conseiller Municipal), M. Christian PANOT (Conseiller Municipal), Mme Katherine COUZINET (Conseillère Municipale), M. Jean-Marie MARTIN (Conseiller Municipal), M. Jean-Louis de LONGEAUX (Conseiller Municipal), M. André LECOURT (Conseiller Municipal), Mme Maggy GREGOIRE-GALLIER (Conseillère Municipale), M. Patrick ESPITALIER (Conseiller Municipal), Mme Corinne PAIOCCHI (Conseillère Municipale)

ONT DONNE PROCURATION : Mme Caroline ALLENE (Conseillère Municipale) représentée par M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), M. Etienne FOURQUET (Conseiller Municipal) représenté par Mme Marie-Christine KADLER (3ème Adjoint)

La séance est ouverte, Mme Aurore SALETTI est nommée Secrétaire.

Le conseil est informé qu'en application de l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, lorsque le budget n'est pas adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, dont les échéances antérieures au vote du budget peuvent être mandatées.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'ouvrir les crédits sur les programmes suivants :

Programme 1108 : Extension Centre social Maison Bonhomme
Article 2313 – Travaux : 150 000 €

Programme 1301 : Salle communale Esplanade Gare
Article 2313 : 20 000 €

Programme 2082 : Immeubles en péril
Article 2313 : 10 000 €

Programme 2002 : Véhicules
Article 2182 – Matériel de transport : 50 000 €

Programme 2006 : Grosses réparations voirie
Article 2315 – Travaux : 50 000 €

Programme 2040 : Aménagement Voie Domitienne
Article 2315 – Travaux : 5 000 €

Programme 2060 : Irrigation Défense Incendie
Article 2315 – Travaux Canal de Provence Bosque Tirasse : 42 000 €

Programme 2072 : Aménagement Quartier St Antoine
Article 2315 – Travaux : 150 000 €

Programme 2077 : Aménagement traversée de ville RD 900
Article 2315 – Travaux : 30 000 €

Programme 2081 : Equipement & travaux de quartiers
Article 2315 – Travaux 100 000 €

Programme 3508 : Démolition locaux Vélo route
Article 2315 : 87 000 €

Programme 4105 : Remplacement 2 préfabriqués Ecole J. Giono
Article 2313 : 30 000 €

Programme 5004 : Aménagement Espace sportif du Rimayon
Article 2315 : Travaux : 40 000 €

Programme 9400 : Réserves Foncières
Articles 2111 : Terrains : 90 000 €

Soit un total de **854 000 euros**.

LE CONSEIL A LA MAJORITE

APPROUVE l'ouverture de crédits sus mentionnés en application de l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DIT que ces montants seront inscrits au budget principal de la commune de l'exercice 2011.

POUR EXTRAIT CONFORME

**LE MAIRE
Olivier CUREL**